

doute sur le résultat final. Mais *même sans faire de déboursés*, si on n'a pas de moulin à broyer le lin, et s'il n'y en a pas dans les environs, on peut toujours essayer la vieille broye, que tout le monde connaît : et si on a à sa disposition un moulin à broyer le lin, on peut s'en servir pour ses expériences, ayant seulement la précaution de relâcher un peu les visées qui retiennent les rouleaux supérieurs, car le chanvre étant plus épais que le lin, il lui faut plus de jour entre les rouleaux. Si votre broye à lin est faible, il vaudra mieux couper les racines des grosses plantes de chanvre, mais on n'a pas tout ce trouble avec le broyeur à chanvre. Après l'avoir broyé, écochez votre chanvre avec vos écochoirs à lin, sur des poulies tournantes, prenant bien garde que les bouts de l'étope ne s'entortillent pas ; on peut aussi se servir de l'écochoir ordinaire. Nous avons fait avec succès, toutes ces expériences avant l'établissement de notre moulin à écocher le chanvre.

A raison d'un sou la livre, six livres de chanvre bien rouï reviendront à cinq centins, et produiront une livre de belle filasse. La filasse de chanvre de Russie, de la même qualité qu'était la nôtre l'automne dernier, était à peu près de neuf centins la livre, et l'on me dit, qu'à ce prix, elle n'était pas chère sur notre marché. Cela donnerait un bénéfice de quatre centins par livre pour la préparer, et je crois que nous pourrions la vendre à meilleur marché que celle de Russie. Si le chanvre est suffisamment rouï, il lui faut moins d'écochage que pour le lin. Nous sommes actuellement à broyer et écocher à notre moulin, notre récolte de chanvre pour la corderie de Mr. Onslow, à Québec. Je serai, le printemps prochain, en mesure d'établir d'une manière plus exacte le coût de préparation du chanvre, et le rendement en filasse que donne le chanvre rouï. Je serais nullement étonné, qu'en moyenne, il faudrait moins de six livres pour une.

Croyez moi, mon cher M.

Tout à vous.

H. G. JOLY,

Québec, 15 Février 1871.

Dr. F. L. Genand, M. D.

Mon cher Monsieur,

La lettre que vous vous êtes donné la peine de traduire a été écrite au *Canada Farmer*, pendant l'hiver de 1869.

Depuis lors, plusieurs essais ont été faits dans la Province d'Ontario et dans la Nouvelle-Ecosse avec des résultats satisfaisants ; malgré cela, la culture du chanvre ne fait pas de progrès dans le pays.

Il serait trop long de rechercher les causes générales de ce manque de succès ; je ne citerai qu'un cas particulier, avec lequel je suis bien familier. Après avoir essayé, pendant trois ans de suite, d'introduire cette culture parmi nos habitants, à Lotbinière, j'ai, je ne dirai pas renoncé, mais suspendu mes efforts, jusqu'à ce que je puisse les renouveler dans des circon-

tances plus favorables. Notre terrain est généralement très compact, avec un sous-sol noyé d'eau ; dans les circonstances actuelles, il est donc très-difficile à ameublir ; il faut un bon système d'égoût que nous n'avons pas encore. Le terrain bien égoutté (comme il le sera avant longtemps, je l'espère) pousserait bien le chanvre. Mal égoutté, le chanvre ne réussit pas bien, parce que le terrain ne s'ameublisse pas, ce qui est indispensable pour le chanvre, dont la longue racine pivotante va chercher sa nourriture à une grande profondeur.

Si les sacrifices de temps et d'argent faits pour obtenir dans un pareil terrain, naturellement défavorable au chanvre, un succès partiel, eussent été faits dans un terrain favorable c'est-à-dire, un terrain meuble et profond comme il y en a dans presque toutes les sections du pays, je crois pouvoir dire, sans exagérations que le succès eût été complet, et que le chanvre aurait pris sa place parmi les cultures ordinaires. Mais, je vois maintenant que, là où l'agriculture n'est pas assez avancée pour surmonter les obstacles naturels du sol, il faut absolument choisir, pour introduire une nouvelle culture, un terrain naturellement favorable à cette culture. Dans deux ou trois cas, nous avons trouvé dans des fonds un terrain favorable, et là, le chanvre a admirablement réussi.

Je ne regrette pas les efforts que j'ai faits ; ils m'ont convaincu que ceux qui disent que la culture du chanvre doit être une des plus profitables dans cette Province, ont raison. Que ceux qui ont du terrain propre à cette culture essaient, d'abord sur une très petite échelle, et je suis certain que le succès les encouragera à augmenter.

Le Canada possède sur la mer, comme sur ses lacs et ses rivières, une marine très considérable ; il lui faut une immense quantité de cordages. La pêche emploie aussi beaucoup de filets et de ligne. Une forte proportion de cordages et de lignes est importée ; pourquoi ne pas les manufacturer ici ? Le marché est considérable. Et, pour ce qui se manufacture au Canada, l'on importe à grands frais le chanvre de la Russie et du Kentucky. Pourquoi ne pas produire notre chanvre nous-mêmes ?

L'on dira peut-être que le chanvre canadien demande à être protégé par le tarif douanier. Pourquoi ne serait-il pas protégé, si c'est l'avantage du Canada ? Je ne crains pas d'avouer que je suis protectionniste, dans tous les cas où la protection peut encourager notre agriculture et nos manufactures naissantes. En même temps, je dois avouer que dans le présent cas, j'ai des doutes sérieux. Un tarif douanier qui élèverait le prix du chanvre, même pour un temps limité, pourrait préjudicier aux intérêts des

constructeurs de vaisseaux et des manufactures de cordage. Ce serait une question à régler entre les constructeurs et les manufacturiers, d'un côté, et les producteurs du chanvre de l'autre. Mais, je ne crains pas d'affirmer que, même sans un tarif protecteur, la distance, surtout pour le chanvre, de la Russie (qui est préféré ici) est une protection suffisante. Le tiers du prix de revient du chanvre de Russie, à Québec, est absorbé par les frais de transport, etc.

Mais, j'abuse de la patience de vos lecteurs et je termine en vous priant d'accepter l'assurance de ma considération.

Votre serviteur,

H. G. JOLY.

Pour la *Semaine Agricole*.

La routine vaincue par le progrès.

PREMIÈRE PARTIE.

Chap. XXXVII.

LETTRE DE MARCEL SUR LE BLÉ ANGLAIS ET LE BLÉ BARBU—DE L'AVANTAGE DE CHANGER LES SEMENCES.—TRÈFLE INCARNAT.—DE L'EMPLOI DE LA HERSE—CONSEILS SUR LE LABOURAGE A LA CHARRUE.—SEMILLE A LA CHARRUE ET A LA HERSE.—DEMANDE D'UNE CHARRUE A DÉFRICHER.

Marcel qui écrivait souvent à son père, ne manquait jamais de lui faire part des bonnes pratiques adoptées à son école ; de plus, il n'oubliait jamais de lui dire combien il avait à se louer du directeur, des professeurs et même, de la plupart de ses camarades. Il prenait un tel intérêt à tout ce que l'on faisait dans cette belle exploitation, qu'il se trouvait parfaitement heureux, loin de se plaindre comme les insoucians et les paresseux qui ne sont jamais contents de rien.

Son père, de son côté, priait souvent M. Martineau de lui écrire pour lui rendre compte de ce qui se passait à la Bruyère, et le consulter, quand il y avait quelque chose de nouveau à faire.

Marcel ayant appris que le blé de défrichement avait versé, dit qu'il fallait en semer une autre espèce, et qu'on cultivait à son école, du blé rouge anglais, sans barbe, ayant la paille forte, l'épi et le grain beau, et qu'il engageait beaucoup son père à en essayer ; que, d'ailleurs, il y avait avantage à renouveler les semences ; que les blés, comme beaucoup d'autres plantes, aimaient à changer de pays, et que c'était plus important qu'on ne pensait ; qu'il paierait ce blé de semence un peu plus cher qu'on payait le blé du pays, mais qu'il serait dédommagé par la récolte ; qu'on ne devait jamais économiser sur la qualité des semences ; que de